

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 130 (1985)
Heft: 9

Rubrik: Revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à moitié fausses et, de ce fait, dangereuses pour la cause que nous voudrions défendre?

Le texte de Mac Phee aurait pu être signé «Capitaine X». Un capitaine X n'est-il pas derrière, et alors pourquoi cette constante approximation, ce souci du détail pittoresque et charmant qui masque une contre-vérité?

Le style des états-majors est sans doute plus sec, mais si je voulais savoir comment les USA organisent la dé-

fense de l'Alaska, ce n'est sûrement pas un journaliste du *Blick* que je chargerais de m'informer.

Cela dit, le livre de Mac Phee donne une idée amusante, sinon toujours juste, de nos institutions, l'idée précisément que les enfants du colonel Moulin et moi-même peuvent en avoir. Ce n'est pas sûr que mon vieux professeur d'histoire aurait eu la même.

D^r C. Scholder

Revue

IDF Journal N° 3, mai 1985

A l'occasion du Salon aéronautique du Bourget, la revue israélienne consacre un numéro spécial à son aviation.

Nous avons tout particulièrement noté l'article consacré par Aharon Ben David aux «mini-RPV», autrement dit aux drones que la Suisse expérimente présentement. Israël en connaît deux systèmes, «Scout» et «Mastiff». Les images transmises par ces engins sont d'excellente qualité, leur mise en œuvre est simple et les informations sont transmises en temps réel. A noter encore que Mazlat, qui fabrique ces engins, se penche sur le problème de leur développement à des fins civiles (missions de douane, de police frontrière, de contrôle du trafic ou encore d'analyse de l'air).

Nous avons encore retenu la publication par le major Louis Williams d'un récit détaillé qui retrace l'opération d'Entebbe (27.6-4.7.76). Baptisée après coup «Opération Jonathan» en mémoire du Lt col Netayahn qui y perdit la vie, le coup de main israélien sur les terres d'Idi Amin Dada fut le résultat foudroyant d'une préparation de près d'une semaine. L'étude de ce récit nous montre que tout n'était pas aussi simple qu'en ne voyant que l'action elle-même qui ne fut, en quelque sorte, que la partie visible de l'iceberg.

Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift N° 7/8, juillet 1985

Cette livraison d'été s'accompagne d'un supplément consacré à l'hélicoptère, «La troisième dimension du combat terrestre», édité par le comité central de la SSO et dans lequel s'expriment un certain nombre de personnalités militaires suisses et étrangères. Nous citerons le chef de l'EMG, le sous-chef EM front, plusieurs chefs d'arme, un officier allemand et un commandant de régiment d'hélicoptères français.

Dans la revue elle-même, le divisionnaire Däniker se demande si nous allons vers encore quarante années de paix. Il est sceptique et relève très particulièrement que la menace est constante; et que nos préparatifs défensifs doivent donc l'être aussi.

Le divisionnaire Seethaler, rédacteur en chef, prend utilement position sur le «raz de marée» de colonels dont notre armée serait censée souffrir. Retenons deux éléments de son argumentation: d'abord, les colonels que l'on engage dans l'administration n'arrivent pas les mains vides: ils apportent leur connaissance de l'homme et de la troupe, leurs compétences techniques et, le plus souvent, leur expérience d'officiers EMG. A quoi nous ajouterons une certaine puissance de travail et l'habitude, au départ en tout cas, de ne pas «compter leurs heures». Ensuite, le divisionnaire

Seethaler, tout en saluant le correctif apporté après coup à ses propos par M. Nebiker, remarque que, néanmoins, le mal a été fait.

A propos de l'initiative constitutionnelle visant à délier l'armée de toute mission de service d'ordre, le colonel EMG Walter Schaufelberger constate que ce projet se base beaucoup moins sur une étude scientifique et des constatations objectives que sur une sensibilisation politico-idéologique de ses auteurs. Les thèses avancées (par exemple: «Le service d'ordre sert à mettre au pas les travailleurs dans l'intérêt du capital») présentent un aspect provocateur évident. Sur le même sujet, le capitaine Ulrich Zwygart regrette que cet engagement subsidiaire de l'armée soit mal réglé dans la loi fédérale sur l'organisation militaire. Il se poserait moins de problèmes si ce cas d'engagement ainsi que les compétences des autorités cantonales étaient mieux décrits et délimités.

Défense nationale juillet 1985

En mai dernier, le ministre français de la Défense, M. Charles Hernu, s'est exprimé, comme il est de tradition, devant les auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale. Il s'est principalement interrogé sur l'avenir de la politique de défense française. «Notre concept de défense, affirme-t-il, n'est pas menacé de vieillissement dès lors que nous procédons, comme cela est prévu, aux adaptations et aux modernisations nécessaires. Notre politique de dissuasion globale restera crédible au moins au cours des vingt prochaines années, et la capacité nucléaire continuera d'en constituer l'épée.» Selon le ministre, deux transformations, engagées au cours de ces dernières années, devront être poursuivies: en premier lieu, celle

d'une adaptation à un nouveau type de menace: «Tout montre qu'à l'avenir, le risque qui pèse sur notre sécurité est bien plus celui de la crise que du conflit ouvert.»

La seconde mutation qu'il envisage est celle du développement de l'«esprit interarmées», un développement qui devient indispensable à la mesure de la participation conjointe de l'armée de terre, de celle de l'air et de la marine à la quasi-totalité des opérations.

Lors de la même session, le chef d'état-major des armées, le général J. Lacaze, s'était exprimé sur l'avenir de la défense française, en examinant plus particulièrement la programmation militaire, la crédibilité du système des forces françaises et en mettant en évidence l'indispensable coopération entre les nations européennes. C'est ainsi, par exemple, que la Force d'action rapide pourrait être, dans son engagement sur le théâtre européen, largement tributaire des appuis que lui fourniraient – ou lui refuseraient – les Alliés. On perçoit, entre les lignes, les limites posées à l'autonomie de la défense de la France dès lors que celle-ci considère comme vitaux pour elle certains intérêts situés hors de son territoire ou de ses approches immédiates: il y a contrainte à la collaboration, quel que soit le nom dont celle-ci se pare.

Nous avons encore relevé une intéressante étude que le commandant Pierre-Charles Gonnot consacre à l'ONU et le maintien de la paix. Il s'agit d'un examen de l'évolution des forces armées («casques bleus») des Nations Unies, de 1950 à la FINUL du Liban. Il ressort de cette étude que «la FINUL se caractérise par un niveau d'engagement politique qui n'aurait pas été admis dans le passé par les puissances principales». Selon l'auteur, il ne faut pas exclure que d'autres opérations du même genre soient mises sur pied dans l'avenir: ainsi s'en prépare-t-il une depuis 1979 pour la Namibie.